

Budget rectificatif 2/2010: excédent 2009

2010/2056(BUD) - 16/06/2010 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2010.

ACTE LÉGISLATIF : 2010/421/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2010 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 16 juin 2010 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif porte sur la budgétisation de l'excédent budgétaire de l'exercice 2009 pour un montant de **2.253.591.199,37 EUR**.

À noter qu'au stade du projet de budget, le budget rectificatif était le n° 4, alors que le titre définitif est désormais "budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2010".